



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 863

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 863 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 849 décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	5 décembre 2024
Adoption du règlement	9 décembre 2024
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	3 février 2025

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 10 février 2025.

---

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier